

PERFECTIONNEMENT

Installations sanitaires

Après quelques années d'expérience professionnelle et après un perfectionnement en entreprise, l'installateur sanitaire et l'installatrice sanitaire peuvent accéder à des postes à responsabilités, tels que chef-fe de chantier ou d'atelier, chef-fe d'entreprise, etc.

Les installateurs et installatrices sanitaires peuvent envisager les perfectionnements suivants :

- apprentissage complémentaire de ferblantier-ère,
- apprentissage complémentaire de projeteur-se en technique du bâtiment (option installations sanitaires),
- maturité professionnelle de la branche.

L'offre de formation continue dans les branches de la technique du bâtiment s'est largement étoffée. La formation menant à un titre fédéral, brevet ou diplôme, est désormais proposée selon un système modulaire. L'obtention du diplôme passe obligatoirement par l'obtention préalable du brevet.

- brevet fédéral de contremaître-sse sanitaire ou de chef-fe de projet en sanitaire,
Prérequis : être titulaire d'un certificat fédéral de capacité et disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans après l'obtention du CFC. Le candidat a la possibilité de commencer les cours directement après son CFC.
Le brevet fédéral s'adresse aux personnes titulaires du CFC qui souhaitent approfondir leurs connaissances techniques et perfectionner leurs aptitudes pratiques.
- diplôme fédéral (maîtrise) d'installateur-trice en technique du bâtiment (sanitaire),
Prérequis : être titulaire du brevet fédéral et disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans après l'obtention du CFC.
Le diplôme fédéral s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral qui souhaitent élargir leurs connaissances professionnelles et qui envisagent de diriger une entreprise ou un département.
- technicien-ne ES en bâtiment (option sanitaire),
- ingénieur-e HES en systèmes industriels.